

28 septembre 2010

**10.170**  
ad 10.040

**Postulat de la commission "Accueil des enfants"**

**Accueil des enfants – Espace**

Le Conseil d'Etat est chargé d'étudier le passage de trois à quatre mètres carrés si les locaux ne favorisent pas un accès direct et sécurisé à un espace de jeux extérieurs (art. 26 al. 2 LAE).

Au nom de la commission: T. Grosjean, président et B. Hurni, rapporteur.

*Postulat voté à l'unanimité des membres de la commission.*